



AVIS DE LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME
DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA
PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE PORTANT SUR
L'INCLUSION SCOLAIRE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

DÉCEMBRE 2014

C'est avec beaucoup d'intérêt que la Fédération québécoise de l'autismeⁱ a appris que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a ouvert une enquête systémique sur l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Depuis quelques années, les personnes autistes représentent le groupe le plus important parmi les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Selon le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), les élèves autistes étaient au nombre de 8 318 pour l'année scolaire 2010-2011 et en 2009-2010, 40,2 % d'entre eux étaient intégrés. En regardant les statistiques relatives aux années entre 2005 et 2010, on peut faire deux constats : le nombre d'élèves autistes a doublé et le pourcentage d'élèves intégrés est resté le même.

Bien que les élèves autistes aient pris une place prépondérante dans le réseau scolaire, les difficultés rencontrées pour leur assurer une intégration de qualité sont encore trop présentes. Il est désolant de constater que c'est souvent au prix de longues batailles, menées par les parents, qu'ils arrivent à obtenir des services adaptés aux besoins de leur enfant autiste.

Le trouble du spectre de l'autisme se caractérise par des difficultés importantes au niveau de la communication et des interactions sociales, de même que par des comportements, activités et intérêts restreints ou répétitifs.

Il faut savoir qu'à l'intérieur du trouble du spectre de l'autisme, on retrouve une grande diversité de profils qui varient grandement d'une personne à une autre. Chacune d'elle présente une combinaison unique de caractéristiques. Le degré d'atteinte est différent selon l'âge, les caractéristiques cognitives et comportementales et la présence de conditions associées. À cause de cette diversité, on doit tenir compte des caractéristiques spécifiques des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme pour s'assurer de comprendre et de soutenir adéquatement.

Difficultés rencontrées dans l'intégration d'un élève autiste

Intégration et école spéciale

On constate que dans plusieurs régions du Québec l'intégration des élèves autistes ne semble pas être le choix privilégié par le milieu scolaire. Le nombre d'échecs est important parce qu'il y a peu de mesures de soutien tant pour l'enseignant que pour l'élève. Bien que les orientations ministérielles ne cessent de se préciser pour soutenir l'intégration, il demeure que dans la réalité les enseignants sont peu outillés pour travailler avec les élèves autistes et n'ont ni le temps ni les éléments nécessaires pour adapter la pédagogie à leurs profils. De plus, l'accompagnement et l'aide aux élèves sont plus souvent offerts en tenant compte du budget disponible plutôt qu'en fonction de leurs besoins.

Lorsqu'il existe une classe pour enfants autistes dans une école ou une commission scolaire, ceux-ci y sont systématiquement envoyés, sans égard à leur potentiel d'apprentissage et d'intégration. La plupart du temps, l'intégration se fait de façon aléatoire et dépend davantage des demandes des parents. Dans les régions éloignées, les enfants autistes fréquentent le plus souvent une classe multivalentes, la grandeur du territoire ne permettant pas d'offrir des services plus spécifiques. Cette formule ne convient pas toujours aux élèves autistes.

Il est à noter que, tant dans le réseau spécialisé que dans le réseau régulier, les situations d'expulsion d'élèves autistes sont encore très fréquentes.

Plan d'intervention

Bien que le plan d'intervention soit prévu dans la Loi sur l'instruction publique, il pose encore de nombreux défis. Il est perçu comme une obligation, une formalité administrative et de ce fait, il n'est pas toujours réalisé dans les règles de l'art. Les parents nous disent qu'ils ont l'impression que les objectifs sont rédigés sans tenir compte des priorités qu'ils ont identifiées. Ils sont nombreux à devoir en faire la demande parce que le premier trimestre scolaire se termine sans qu'ils n'aient reçu de convocation. Pourtant, plus la

démarche du plan d'intervention est faite tardivement, plus les démarches de suivi et d'évaluation sont compromises.

Bien que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ait réalisé un cadre de référence pour la réalisation des plans d'intervention, on constate une grande diversité d'interprétation quant à ce qu'il doit contenir et ce à quoi il doit servir. Des élèves autistes vivent des échecs dans le cadre d'intégration à la classe ordinaire sans que le problème menant à leur renvoi n'ait été identifié clairement au plan d'intervention et que de vraies stratégies n'aient été mises en place. Il est dommage de constater qu'un outil tel que le plan d'intervention ne soit pas utilisé avec plus de sérieux.

De plus, les parents sont peu informés et peu préparés pour participer au plan d'intervention. Ils se sentent démunis et intimidés devant les professionnels qui y participent. Bien qu'ils y aient droit, les parents se voient souvent refuser le droit d'être accompagné.

Personnel scolaire

La réussite de l'intégration pour les élèves autistes est possible, mais elle dépend encore trop souvent d'une personne ou d'une équipe convaincue plutôt que d'une politique gouvernementale comprise, adoptée et soutenue.

Devant les particularités des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, dont les élèves autistes, on constate encore trop souvent un manque d'information, de formation et de suivi pour l'ensemble des intervenants scolaires du secteur régulier. Chez ceux qui reçoivent de la formation, on constate un manque de soutien de la part des directions pour fournir les outils qui permettraient de mettre en pratique les nouveaux apprentissages.

Les ressources professionnelles et régionales sont insuffisantes et elles ont des charges de travail tellement importantes qu'elles ne peuvent assurer le suivi comme elles le souhaiteraient. Les ententes MELS-MSSS sont peu utilisées, ce qui fait en sorte que lorsque

ça ne fonctionne pas, on renvoie les enfants à la maison, et ce, sans soutien offert à la famille.

Accommodements

Les caractéristiques spécifiques des personnes autistes font en sorte qu'elles ont des besoins précis en matière de scolarisation. L'utilisation d'outils visuels et de l'horaire, la structure de l'environnement, l'adaptation du travail ou des tâches à accomplir sont des moyens qui aident grandement ces élèves à faire face aux situations quotidiennes. La vie scolaire implique une multitude d'interactions sociales et des situations variées qui peuvent susciter stress et anxiété chez ces élèves. De plus, la classe et l'école sont des environnements exigeants sur le plan sensoriel, et ces personnes éprouvent souvent des difficultés de modulation à cet égard.

La Politique d'adaptation scolaire du MELS prévoit que l'adaptation des services est le fondement même de la Loi. Cependant, les parents qui en font la demande pour leur enfant autiste se heurtent à plusieurs difficultés. La flexibilité pédagogique, les aménagements d'horaire, les demandes de dérogation, tout semble nécessiter des démarches compliquées. Une simple demande d'accommodement pour le passage d'un examen, par exemple, prend une ampleur qui peut décourager les parents les plus motivés.

Secondaire et postsecondaire

Bien que l'intégration réussie au primaire comporte sa part de défis, l'intégration d'un élève autiste au secondaire relève du miracle. Il arrive très souvent que celui-ci soit laissé à lui-même lorsqu'il fréquente une polyvalente. Les multiples problématiques de l'ensemble des élèves, la lourdeur de la tâche des enseignants et des professionnels font en sorte que l'élève autiste n'obtient pas l'aide nécessaire pour favoriser sa réussite scolaire. Le ratio élèves / professionnel est tel que ce dernier peut difficilement intervenir en mode prévention. Par manque de temps, ou parce que les demandes d'accommodement sont méconnues, il est très difficile d'exiger que des adaptations soient mises en place.

Au niveau collégial, les opinions sont partagées. Ceux qui y vivent une expérience réussie nous disent que les services sont bien organisés. Les parents se demandent souvent pourquoi les services au secondaire ne sont pas aussi soutenus qu'au collégial. L'expérience devient complexe quand l'étudiant autiste doit aller étudier dans une autre région où il doit à la fois s'adapter à un programme scolaire, s'intégrer dans une nouvelle communauté et développer son autonomie résidentielle.

Moyens à privilégier

En 2010, lors de la rencontre des partenaires en éducation, nous avons présenté quelques moyens à mettre en place pour favoriser des expériences réussies et assurer l'accès à une éducation de qualité pour tous.

À notre avis, il existe de nombreux projets favorisant l'intégration et la réussite scolaire un peu partout au Québec et ils mériteraient d'être largement diffusés dans le réseau afin de faire exemple et de susciter d'autres projets semblables. Le ministère pourrait s'en inspirer pour se doter d'un manuel de *pratiques exemplaires* qui viserait à favoriser la diffusion et la multiplication de tels projets.

Il pourrait en être de même pour l'adaptation du matériel d'enseignement ou des outils d'évaluation. Pourquoi un enseignant doit-il recommencer chaque fois qu'il accueille un élève en difficulté dans sa classe? Pourquoi ne pas rendre ces outils accessibles sur un portail avec un guide des meilleures pratiques?

La mise en place d'une formule de jumelage est aussi une piste intéressante. Un enseignant qui a intégré avec succès un enfant autiste pourrait soutenir un autre enseignant qui vit sa première intégration. La même formule pourrait s'appliquer aux éducateurs spécialisés. Il faudrait mettre en place un système de coopération entre les enseignants, les écoles, les commissions scolaires, etc. Cette façon de faire contribuerait à diminuer les disparités régionales. L'accès à Internet ouvre la porte à une multitude de formules de coopération et d'échanges accessibles à tous.

Au niveau de la formation, il faudrait s'assurer de l'engagement des directions d'école à fournir les outils pour mettre en pratique les nouveaux apprentissages, pour rendre possible un suivi terrain afin de s'assurer que l'enseignant ait l'encadrement nécessaire pour appliquer ses nouveaux apprentissages.

La formation continue constitue aussi une avenue à privilégier. La complexité de l'intervention auprès d'élèves autistes et les avancées réalisées dans le domaine justifient la pertinence de la formation continue. Il est primordial qu'un enseignant qui accueille dans sa classe un enfant autiste ait une connaissance de base de l'autisme, des méthodes éducatives à privilégier et des pratiques reconnues.

Nous croyons que les directions d'école sont des maillons essentiels de la réussite scolaire. L'intégration d'un élève en difficulté, la réalisation d'un projet novateur, l'ouverture à la différence reposent encore trop souvent sur des engagements personnels ou sur la bonne volonté du personnel enseignant. Pour réussir à faire une place de qualité à l'ensemble des élèves, l'équipe de direction doit y croire et faire preuve d'un leadership mobilisateur.

Pour assurer la réussite de l'intégration, surtout au secondaire, il ne suffit pas non plus d'aider l'élève sur le plan académique. Les exigences sur le plan social, les situations d'intimidation, l'adaptation à divers enseignants et l'autonomie requise dans la gestion des échéanciers prennent beaucoup d'ampleur et l'élève autiste doit pouvoir bénéficier d'aide à ce niveau également afin de gérer l'anxiété et les autres difficultés qui peuvent en découler. Des personnes de référence, des pairs-aidants et un suivi régulier peuvent contribuer au succès de l'intégration.

Pour répondre aux besoins des parents, il faut s'assurer de leur faire une place significative à l'école, les considérer comme des alliés, car ce sont eux qui connaissent le mieux leur enfant. Il faut les soutenir dans leur participation au conseil d'établissement ou au plan d'intervention. Une séance d'information sur les façons de faire leur permettrait de prendre leur place au sein des équipes et d'être de véritables partenaires du milieu scolaire.

En conclusion

Bien que les politiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport favorisent l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté, des problèmes importants persistent sur le terrain.

Encore trop de directions d'école croient que l'intégration d'un enfant différent se limite à lui fournir un bureau et une chaise dans une classe. Pour d'autres, ça veut dire défrayer les coûts d'un accompagnateur en classe, c'est-à-dire une personne qui s'occupera exclusivement de cet élève. On répartit le budget entre les élèves selon le budget disponible. Une fois le budget et les heures d'accompagnement atteints, on laisse l'enfant dans la classe avec un professeur qui ne sait trop comment intervenir, ou on demande aux parents de le garder à la maison.

L'intégration d'un élève autiste doit viser le développement de son plein potentiel et pour se faire, les services doivent être organisés en fonction des besoins réels de l'élève.

Les préjugés sur l'autisme perdurent et certains intervenants essaient de toutes leurs forces de rendre un enfant autiste « normal ». On oublie souvent de mentionner que le spectre de l'autisme est très diversifié. Pour beaucoup d'élèves autistes, il s'agit simplement de leur fournir les outils pour fonctionner dans la société tout en leur permettant d'être différents.

L'école québécoise ne semble pas avoir évolué dans le même sens que les changements sociaux. L'enseignant doit faire face, seul et sans outil, à de multiples problématiques et la gestion de classe devient de plus en plus difficile à cause de l'hétérogénéité grandissante des groupes d'élèves.

L'intégration scolaire n'est pas nécessairement la réponse pour tous les enfants handicapés ou en difficulté d'apprentissage, mais tout doit être mis en œuvre pour que ceux qui peuvent en bénéficier aient accès au soutien nécessaire. Comme c'est le cas pour le trouble du spectre de l'autisme, le concept d'intégration devrait lui aussi se situer sur un continuum où chacun trouve la place qui est adaptée à ses besoins.

Enfin, vivre en société, c'est côtoyer la diversité et le réseau scolaire devrait être le reflet de cette réalité.

Jo-Ann Lauzon
Décembre 2014

ⁱ La Fédération québécoise de l'autisme est un regroupement provincial de 92 organismes qui ont en commun les intérêts de la personne autiste et ceux de sa famille et de ses proches. La mission de la Fédération est de mobiliser tous les acteurs concernés afin de promouvoir le bien-être des personnes, sensibiliser et informer la population sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA) ainsi que sur la situation des familles, et contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion.